

# **DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS**

Société Anonyme

393 Rue Charles Lindbergh

34130 MAUGUIO

---

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS**

Société Anonyme

393 rue Charles Lindbergh  
34130 MAUGUIO

---

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2017

---

A l'assemblée générale de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENT SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

### **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- **Avances de trésorerie entre la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et sa filiale LPA CORP.**

#### Personne concernée

Monsieur Jean Paul ANSEL, Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

#### Nature et objet

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a consenti au bénéfice de sa filiale LPA CORP des avances de trésorerie sous forme de compte courant. Ces avances ne sont pas rémunérées.

#### Modalités

Le solde débiteur du compte courant de LPA CORP dans les comptes de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS au 31 décembre 2017 s'élève à 2 760 euros.

La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie suite à un oubli et au regard du faible montant des sommes concernées.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Castelnau-le-Lez et Pérols, le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIES**

**SEL D.D.A.**

Christophe PERRAU

Marc PEDUSSAUD